



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

FETRAIGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 28 MAI 2022

L'an deux mil vingt deux, le 28 mai à 10 heures 00 le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Etaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Gilles TASSONE-CASTEL, Pierre NUNEZ, Jackie PIAZZA, Jacques BELLON, Christine FONTAINE, Melissa MARGALHAN-FERRAT

Absent : Jacky PONSOT

Pouvoir : Danièle MATILLO à Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA à Marc BELVISI

Secrétaire de séance : Jean-Marc FARNETI

\*\*\*\*\*

### Ordre du Jour

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal
2. Suppression de postes
3. Achat véhicule utilitaire
4. Pose bornes électriques VE et prise boulangerie truck choix de l'entreprise
5. Tournées ONF
6. Martelage et coupe de bois ONF
7. Adhésion nouvelle offre pluridisciplinaire CDG06 « contrôle médical et suivi santé et bien-être au travail »
8. Nouvelle convention médiathèque Départementale
9. Avant projet de convention avec l'Agence 06-Schéma d'aménagement de centralité Mairie (zone bourg quartier la Gare/L'Ecole)
10. Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 10 h 06.

Après l'appel nominal des présents et l'approbation du PV du précédent Conseil, Monsieur Jean-Marc FARNETI est désigné comme secrétaire de séance.

Avant d'épuiser l'ordre du jour, Monsieur le Maire relate un point d'actualité très important.

Il a participé avec les services de l'état à une réunion sur la situation de notre département.

Monsieur le Préfet a pris un arrêté relatif à la situation de sécheresse dans les Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a repris un arrêté réglementant la pratique du canyoning (autorisé du 29 juin au 15 septembre) dans lequel il indique qu'en cas d'arrêté préfectoral de sécheresse et/ou d'interdiction d'accès aux massifs pour risque d'incendie, la pratique du canyoning est strictement interdite même durant la période autorisée.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vicux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18  
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 28 MAI 2022

### SUPPRESSION D'EMPLOIS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 9 avril 2022
- Vu l'avis du Comité technique en date du 20 mai 2022 sur les suppressions des emplois **d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'agent de maîtrise**,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Filière : administrative,  
Cadre d'emploi : adjoints administratifs territoriaux,  
Grade : **adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,**  
- ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 0

- La suppression d'un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Filière : technique,  
Cadre d'emploi : agents de maîtrise territoriaux,  
Grade : **agent de maîtrise,**  
- ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 0

**Le tableau des emplois joint en annexe est ainsi modifié à compter du 28 mai 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter les suppressions d'emplois ainsi proposées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL DU 28 MAI 2022**

Notre véhicule électrique n'a plus d'autonomie. Monsieur FARNETI prend la parole et explique que DIAC, notre loueur de batterie se réfère au diagnostic établi par le garage Renault Nice Riquier qui estime que le niveau de batterie est satisfaisant, il atteint 84%. Cependant, lorsque Jérôme se sert du véhicule pour se rendre jusqu'à Lingostière, il arrive tout juste à rentrer à PIERREFEU. Il nous a confirmé à plusieurs reprises la perte d'autonomie évidente de la batterie.

Pierre NUNEZ intervient pour expliquer qu'il y a une différence entre le taux d'usure de la batterie et le taux d'autonomie...

Monsieur Jean-Marc FARNETI indique qu'un recours amiable est en cours. La mairie a fait une réclamation auprès de la société DIAC, qui l'a renvoyé vers Renault. Une demande a donc été faite auprès de cette société.

**ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose que notre véhicule électrique ne permet plus à nos agents communaux d'effectuer les longs trajets notamment lors d'achat de matériaux et outillage.

Il convient donc d'équiper la commune d'un véhicule utilitaire plus adapté à nos besoins.

Pour ce faire, il présente à l'assemblée, plusieurs devis de véhicules similaires qui tiennent compte des délais de livraison.

Véhicule FIAT Doblo cargo 2022 pour un total TTC de 20 360,00 €, avec livraison fin d'année civile.

Véhicule PEUGEOT Partner Premium pour un montant total TTC de 21 489,36 €, avec livraison fin d'année civile.

Véhicule CITROEN Berlingo Van pour un montant total TTC de 21 000,00 €, avec livraison fin mai 2022.

Après étude des différentes offres commerciales, Monsieur le Maire propose l'achat d'un véhicule de marque CITROEN pour un montant TTC de 21 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, l'achat d'un véhicule utilitaire de marque CITROEN pour un montant TTC de 21 000,00 €.

- **INDIQUE** que la dépense est inscrite au Budget primitif 2022 à l'article 2182.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une boulangerie Truck va bientôt s'installer sur notre commune.

Pour ce faire, nous devons mettre en place une prise électrique aux normes. Nous bénéficions d'un tarif préférentiel pour le raccordement ENEDIS, 1 331,25 € TTC, soit 40 % préférentiel pour les communes. Il profite de ce point à l'ordre du jour pour indiquer que des bornes pour le rechargement de véhicules électriques sont prévues. Il y en aura une au vieux village et une sur le parking de la mairie, chacune permettent de recharger deux véhicules simultanément, ces bornes sont prises en charge par la Communauté de Communes Alpes d'Azur.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vicux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18  
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 28 MAI 2022

### CHOIX ENTREPRISE BORNE PRISE BOULANGERIE TRUCK

Monsieur le Maire expose que pour la future installation d'une Boulangerie Truck sur la commune, il convient de mettre en place une prise de courant aux normes.

Nous avons reçu deux devis, l'un de la société CITELUM d'un montant de 2 740,30 € HT soit 3 288,36 € TTC et l'autre de l'entreprise MICOL d'un montant de 2 420,00 € HT soit 2 904,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose le choix de l'entreprise MICOL afin de réaliser la pose de la borne-prise électrique

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le choix de l'entreprise MICOL pour la pose d'un borne-prise électrique pour la somme de 2 420 € HT soit 2 904€ TTC.

- **INDIQUE** que la dépense est inscrite au Budget primitif 2022 à l'article 2158 OP 202206.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.

Monsieur le Maire et Monsieur Jacques BELLON ont eu une réunion avec les services de l'ONF, pour faire le point sur tous les projets en cours.

Il y a une bonne dynamique entre la commune et l'ONF.

Monsieur le Maire rappelle les 4 projets :

- Les tournées de surveillance
- Le label bas carbone
- Les Obligations Légales de Débroussaillage
- La coupe de bois de chauffage

Concernant les tournées de surveillance, une réunion doit avoir lieu avec toutes les communes concernées (Gilette, Toudon, Le Broc, Pierrefeu) le 24 juin prochain.

Le 30 juin notre commune recevra la visite du représentant régional de l'ONF, il sera notamment accompagné de Madame la sénatrice Patricia DEMAS, afin de mettre en avant le label bas carbone.

A cette occasion, il sera mis en lumière la nécessité de revoir la modélisation du Label Bas Carbone, qui par son algorithme intégrant la variable incendie, exclu la forêt de PIERREFEU. Il faut absolument inverser cette idée, car justement en mettant en place le label bas carbone, cela contribuerait à sa sauvegarde.

Notre commune est toujours prête à accueillir un éleveur pour des zones de pâture.

En revenant sur les tournées ONF, PIERREFEU aura 4 journées au mois juillet et août, avec une amplitude horaire assez vaste, très tôt le matin et très tard le soir, afin de lutter contre notamment les feux de camps.

Jacques BELLON informe le Conseil Municipal que la FORCE 06 va créer une barrière anti feu, à partir de la carrière de PIERREFEU. Monsieur le Maire lui demande s'il est possible que les forestiers sapeurs en créent une autre au niveau du « Pountas », Monsieur BELLON va se renseigner.

L'entretien de la piste de l'UESTI se poursuit, notamment avec la remise en état des buses endommagées lors de la tempête ALEX.

L'entrée de la Piste du CONTENT/EUSIERE va être bétonnée.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18  
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2022

### TOURNEES DE SURVEILLANCE PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Le territoire de la commune de PIERREFEU possède de nombreux sites de promenades et de baignades. La fréquentation de ces sites ne cesse de prendre de l'ampleur, relayée par la presse locale, les guides touristiques et les réseaux sociaux.

Très fréquentés par le public, ces sites subissent une forte pression qu'il est impératif et primordial d'encadrer.

C'est pourquoi, la commune de PIERREFEU, s'engage à mettre en place des opérations de surveillance de police afin de faire respecter la réglementation et de faire cesser les incivilités comme l'allumage de feu de cuisson en forêt, et de confier ces missions à l'Office National des Forêts.

Les milieux naturels sont pris d'assaut, c'est pourquoi il est impératif de préserver ces sites naturels. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la mise en place de tournées de surveillance.

Il propose également de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental à hauteur de 50%.

Les prestations de l'ONF s'élèvent à la somme de 5 718,00 € TTC réparties sur 4 journées à définir, 2 journées au mois de juillet et 2 journées au mois d'août, selon devis établi le 15 février 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le devis présenté par l'Office National des Forêts pour un montant de 5 718,00 € TTC.
- **DE SOLLICITER** de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, une subvention à hauteur de 50 % de la dépense prévue.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Monsieur BELLON reprend la parole et explique qu'afin de préparer le projet Label bas carbone évoqué dans le point précédent, et de ré approvisionner notre stock de bois (chaufferie école/mairie), l'ONF va procéder à des coupes de bois sur les parcelles forestières 14 et 15 (C 104 et C105) ainsi que sur la parcelle de démonstration OLD.

Afin que le bois prélevé sèche plus vite, il sera laissé sur place. Monsieur le Maire indique que le prix d'abattage a augmenté. Il présente le devis de PROMOFORST et propose de prendre une délibération afin de demander dans le cadre de ce bucheronnage, une subvention de 20%.

Jacques BELLON précise que la démonstration des OLD se tiendra à l'automne, ce sont les élèves du lycée de la Montagne de VALBEBLORE qui viendront débroussailler.

### MARTELAGE ET EXPLOITATION DES PARCELLES FORESTIERES 14 ET 15 PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Monsieur le Maire rappelle les différentes mesures mises en place par le conseil départemental des Alpes Maritimes pour financer la filière bois et plus particulièrement l'exploitation et la mise en place des bois bord de route par les communes.

Il informe les membres présents, que l'ONF propose pour l'année 2022 le martelage (désignation des arbres à récolter) ainsi que la mise en vente des coupes de bois issues des parcelles forestières 14 et 15 de la forêt communale de PIERREFEU. Le volume estimé de la coupe est évalué à 200 stères.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18  
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 28 MAI 2022

Les bois feront l'objet d'une mise en vente en bois façonné.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ACCEPTER** les propositions de l'ONF pour le martelage et l'exploitation des parcelles 14 et 15 ainsi que les prix unitaires de l'entreprise PROMOFOREST.
- **DE SOLLICITER** les aides et le soutien du Conseil Départemental à savoir, une aide de 20 % du coût du bucheronnage pour la mise en place de bois bord route.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents pour mener à bien ces travaux.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

### DEMANDE D'ADHESION OFFRE PLURIDISCIPLINAIRE CONTROLE MEDICAL ARRETS DE TRAVAIL -SANTÉ ET BIEN-ETRE AU TRAVAIL -SANTÉ ET SECURITE AU TRAVAIL/CDG06

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les dispositions des articles L812-3 et L452-47 du Code Général de la Fonction publique ;  
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

L'article L812-3 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que « les collectivités et établissements [...] doivent disposer d'un service de médecine préventive : 1° Soit en créant leur propre service ; Soit en adhérant [...] au service créé par le centre de Gestion selon les modalités mentionnées à l'article L.452-47 »

L'article L452-47 du Code précité prévoit, au titre des missions facultatives exercées par les CDG à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public, que « les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle ou de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leur établissements publics qui en font la demande ».

Le Conseil d'Administration du CDG06 a, par délibération n°2022-06 du 2 février 2022, décidé de proposer une nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi « Santé et bien-être au travail ».

Cette offre forfaitaire globale pluridisciplinaire s'inscrit dans un changement de paradigme en matière de prévention en mobilisant les compétences et les expertises d'une équipe pluridisciplinaire.

En effet, elle comprend :

- Le contrôle médical des arrêts de travail effectué par les médecins agréés par la Préfecture



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 28 MAI 2022

- Le suivi « Santé et Bien-être au travail » assuré par une équipe pluridisciplinaire regroupant des experts médicaux, paramédicaux et techniques.

Le travail de cette équipe permettra d'assurer le suivi individuel obligatoire, l'accompagnement en prévention des risques et l'aide au maintien dans l'emploi en associant des compétences médicales, de conseil en hygiène et sécurité, d'ergonomie, sociales, et d'assistance psychologique.

La nouvelle mission pluridisciplinaire fera l'objet d'une tarification non plus à l'acte mais sur une base forfaitaire par agent et par an à raison de 55 € par agent.

Cette offre sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et viendra se substituer définitivement à la médecine préventive.

En parallèle, et afin de permettre aux collectivités et établissements publics adhérents à l'offre pluridisciplinaire de mobiliser les acteurs de la santé et de la sécurité au travail pour des interventions qui ne rentrent pas dans le cadre des missions d'un service de médecine préventive, le CDG 06 propose une offre complémentaire en santé et sécurité au travail pour des interventions qui ne rentrent pas dans le cadre des missions d'un service de médecine préventive, le CDG06 propose une offre complémentaire en santé et sécurité au travail par délibération n°2022-07 adoptée en conseil d'administration du 22 février 2022.

Celle-ci consiste :

- En la mise à disposition d'un agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) tel que le prévoit la réglementation relative à l'hygiène et sécurité
- En un accompagnement psychologique permettant la réalisation de diagnostics psychosociaux et la réflexion formative.

Afin de pouvoir bénéficier de la nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi « Santé et Bien-être au travail » ainsi que l'offre complémentaire en santé et sécurité au travail proposées par le CDG06, il conviendra d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'annexe de demande d'adhésion à ces nouvelles missions.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'annexe de demande d'adhésion à ces nouvelles missions
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget de la collectivité pour tenir compte de ces nouvelles tarifications à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

ETRA IGNA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : [mairie@pierrefeu-06.fr](mailto:mairie@pierrefeu-06.fr)

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 28 MAI 2022

### CONVENTION MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Pour le moment, nous n'avons personne de disponible et pas de lieu d'accueil pour la création d'une médiathèque.

Ce point sera revu lors d'un prochain Conseil Municipal, Madame Melissa MARGALHAN-FERRAT est désignée pour approfondir ce dossier.

### AVANT PROJET DE CONVENTION AVEC L'AGENCE 06- SCHEMA D'AMENAGEMENT DE CENTRALITE MAIRIE (ZONE BOURG QUARTIER LA GARE/L'ECOLE)

Ne donne pas lieu à délibération.

Monsieur le Maire expose l'avant projet de convention entre l'Agence 06 et la commune.

Le projet est articulé sur la centralité suivante : « Halle, zone multi activité, terrain multi sports ». L'Agence 06 est chargée de tout l'aspect technique du projet, la partie administrative sera conventionnée avec la CCAA.

Il y aura plusieurs phases de travaux.

#### Questions diverses :

Nous avons reçu le rapport du SDIS 06 concernant le contrôle des hydrants, il s'avère que les hydrants du Vieux Village ne sont pas conformes.

Les travaux concernant les divers réseaux sur la RD 217 vont reprendre, la route sera de nouveau bientôt fermée.

Nous profiterons de ces travaux pour installer une canalisation d'évacuation des eaux pluviales jusqu'au vallon du Villars, ainsi que la pose d'un poteau incendie.

La fibre devrait arriver sur notre commune d'ici 2023, il y aura une partie enterrée et une partie aérienne. L'enfouissement de la fibre n'était pas prévu au niveau des travaux de la RD217, Monsieur le Maire propose que la commune participe financièrement à cet enfouissement étant donné que la route sera ouverte pour le passage des différents réseaux. Il prendra contact avec le SICTIAM Energies.

Les containers sur la Route du Scordiglaus vont enfin être changés. Cela devrait être fait mardi 31 mai.

Afin d'évacuer un arbre dangereux, la Route du Planet sera fermée les 30 et 31 mai.

La mairie s'est équipée de PanneauPocket, c'est une application d'information et d'alertes, qui a pour but d'être au plus proche de ses habitants.

L'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur ([www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com)).

Concernant l'antenne 4G, nous sommes toujours en contact avec BOUYGUES car nous ne sommes vraiment pas satisfaits, le réseau est très dégradé. Nous faisons le nécessaire pour remédier à ce problème.

Monsieur Félix HENNINGSEN sollicite le Conseil Municipal car il souhaite organiser une exposition d'œuvres réalisées par des personnes malvoyantes. Le Conseil Municipal propose la mise à disposition de la salle artisanale. Reste à définir les jours, heures de visite et surtout trouver une personne qui pourrait s'occuper de cette exposition.

Monsieur Jean-Marc FARNETI indique que des travaux non autorisés, création d'une terrasse, au quartier du SCORDIGLAUS ont été réalisés. La terrasse sera démontée, la terre stockée sera enlevée afin de retrouver un terrain plat.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18  
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 28 MAI 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CANDAS et Monsieur KHELIFI, venus présenter leur projet de camion boulangerie. Le camion est prêt à 80 %. Il fonctionnera comme une boulangerie classique qui sera ouverte du mardi au dimanche avec des horaires fixes. Les viennoiseries, pizzas et autres seront faites maison et dans le respect de la tradition.

Annette CHIDLOW prend la parole et demande s'il y a un PPR (Plan de Prévention des Risques) sur la commune de PIERREFEU.

Bruno MIQUELIS intervient concernant les travaux de la tempête ALEX, il indique que les différents avaloirs présents sur les Routes Départementales devraient être surdimensionnés. Contact sera pris avec la SDA.

La séance est levée à 12 h 00

Le Maire

Marc BELVISI



Les Conseillers Municipaux

*[Handwritten signatures of the Municipal Council members]*

